

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 mai 2020 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 avril 2020

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Addenda - Autorisation de la modification du contrat octroyé à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, afin d'autoriser le Responsable à ajuster le plan d'action convenu afin de tenir compte des impacts de la pandémie de COVID-19
- 20.02** Octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ à CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2020-2021, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local à la suite d'une entente intervenue entre la Ville et le MTESS
- 20.03** Autorisation de modifier l'annexe de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux
- 20.04** Approbation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la réfection et l'utilisation du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme de l'école secondaire Dalbé-Viau, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de la signature

30 – Administration et finances

- 30.01** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2020, des bons de commande et des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05 19014)*
- 40.02** Retrait de la signalisation interdisant la présence des chiens dans les parcs et les espaces publics de l'arrondissement de Lachine

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de Lachine pour la période du 4 mai 2020 au 2 mai 2022

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1197132002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation de la modification du contrat octroyé à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, afin d'autoriser le Responsable à ajuster le plan d'action convenu afin de tenir compte des impacts de la pandémie de COVID-19

D'autoriser la modification du contrat octroyé à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, par la résolution CA19 190319, afin d'autoriser le Responsable à ajuster le plan d'action convenu afin de tenir compte des impacts de la pandémie de COVID-19.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-22 13:31

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197132002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation de la modification du contrat octroyé à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, afin d'autoriser le Responsable à ajuster le plan d'action convenu afin de tenir compte des impacts de la pandémie de COVID-19

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte actuel, l'exécution du programme Éco-quartier doit être ajustée par rapport au plan d'action approuvé par le Responsable. Les services pourront néanmoins être livrés selon les balises définies dans le cadre du Programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine. Un plan d'action ajusté a été déposé à l'arrondissement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197132002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 399 300 \$, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui s'inscrit dans le Plan de développement durable de la Ville et qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes quotidiennes des Lachinoises et des Lachinois et vise à accentuer leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Au cours des dernières années, un organisme sans but lucratif œuvrant dans le milieu ayant pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et maintenir en place des projets environnementaux à Lachine, a reçu des contributions pour promouvoir ce programme visant à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté, de l'embellissement et des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation des matières résiduelles). Cet organisme, le Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), œuvre actuellement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine. La convention avec cet organisme viendra à échéance le 31 décembre 2019.

En 2018, le GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME) a enregistré un nouveau nom auprès du Registraire des entreprises du Québec : Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-12-10 – CA18 19 0343 (1187132002)

D'octroyer un contrat de gré à gré à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier à l'arrondissement de Lachine, à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté, de l'embellissement, de la réduction, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles, au montant maximal de 133 100 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et ce, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,

c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 133 100 \$, toutes taxes incluses;

2016-03-14 – CA16 19 0070 (1167132001)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) pour la gestion du programme Éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2018;

D'accorder à cette fin une contribution financière maximale de 103 123 \$ pour l'année 2016;

2015-01-19 – CA15 19 0003 (1146179026)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2015 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement.

2014-06-09 – CA14 19 0184 (1145303016)

D'approuver la modification au protocole d'entente entériné le 15 avril 2013 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) afin de soutenir l'organisme pour la gestion du programme Éco-quartier;

D'octroyer un montant additionnel de 28 750 \$ et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

2014-01-20 – CA14 19 0015 (1136179021)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2014 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement, le tout conditionnellement à l'adoption du budget de la Ville de Montréal par le conseil municipal.

2013-04-15 – CA13 19 0102 (1135303011)

D'approuver le protocole d'entente triennal à intervenir entre l'Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) pour la gestion du programme Éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2015;

D'accorder à cette fin une contribution financière maximale de 71 250 \$ pour l'année 2013;

2011-09-12 – CA11 19 0278 (1112356045)

D'autoriser le protocole d'entente entre l'Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) pour l'implantation d'un programme éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2012 et accorder une contribution financière pour l'année 2011 d'un montant maximal de 75 000 \$ à l'organisme mandataire;

DESCRIPTION

La Direction culture, sports, loisirs et développement social recommande de poursuivre, pour une période de 36 mois, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, le programme Éco-quartier, et d'accorder à cette fin, dans le cadre d'une convention à signer avec l'organisme, un contrat de services d'une valeur de 133 100 \$ par année au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME).

Cette entente fait l'objet d'une évaluation annuelle de l'organisme par l'Arrondissement et est résiliable à tout moment.

JUSTIFICATION

Ce programme incitatif vise à changer le comportement des citoyens par des pratiques quotidiennes plus respectueuses du milieu de vie. L'arrondissement, grâce à la création d'un Éco-quartier, place le citoyen au cœur de sa stratégie d'intervention en matière d'environnement en le rejoignant près de sa résidence et dans son milieu de vie. L'Arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens

durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidents, des organismes, des institutions, des commerces et des industries (ICI) de l'arrondissement. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectifs.

Dans le cadre du Plan local de développement durable adopté par l'Arrondissement en 2016, la Direction culture, sports, loisirs et développement social a révisé, en collaboration avec les autres directions de l'arrondissement, le mandat et la mission de cet organisme. Des axes d'intervention spécifiques ont été précisés au programme Éco-quartier. Ces enjeux s'inscrivent dans les objectifs de son Plan local et des indicateurs de performance sont prévus à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le GRAME est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il affirme que ses services sont exonérés des taxes à la consommation.

Montant total de 399 300 \$ réparti comme suit :

2020 : 133 100 \$

2021 : 133 100 \$

2022 : 133 100 \$

Imputation budgétaire :

2410-0010000-301405-04349-54503-014406.000000.0000.000000.000000.0000.00000

La demande d'achat sera faite en janvier 2020.

Activité GMR : 04349

Objet comptable: services techniques : 54503

Sous-objet : Éco-quartiers 014406

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme s'inscrit directement dans la stratégie de développement durable en s'attaquant aux 3R-V (réduction, recyclage, réemploi et valorisation), à la gestion de l'eau, en plus de contribuer au verdissement et à l'atteinte de l'indice de canopée pour Montréal 2025. Le programme soutient le Plan local de développement durable 2016-2020 :

2.4.2 : Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (Plan d'action canopée 2012-2021);

2.4.2 : Inciter les grands propriétaires terriens, industries, commerces, institutions (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété (Plan d'action canopée 2012-2021);

2.7.3 : Encourager les résidents à réorienter les gouttières vers une surface perméable, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout;

4.16.1 : Mettre en place des mesures écoresponsables lors de la tenue de certains événements municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les objectifs poursuivis par le programme Éco-quartier sont :

1. Sensibiliser, informer, communiquer et éduquer les résidents, institutions, commerces et industries (ICI) en matière d'environnement;
2. Développer et mettre en œuvre des projets environnementaux dans la communauté;
3. S'assurer du rayonnement du programme Éco-quartier dans sa communauté;
4. Créer et maintenir des liens avec les partenaires.

Le programme Éco-quartier agit dans les domaines suivants :

- La gestion des matières résiduelles;
- L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie;
- Le verdissement et l'écologie urbaine;
- La propreté et l'éco-civisme;
- La gestion de l'eau;
- La participation à la vie associative.

Dans chacune des interventions, l'approche du programme Éco-quartier est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidants à l'amélioration de leur cadre de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette opération est détaillée au cahier des normes de diffusion à l'intention du programme Éco-quartier qui sera remis à l'organisme porteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert MALEK, Lachine

Lecture :

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique GAZO
Directrice, CSLDS



Dossier # : 1183550012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ à CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2019-2020, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local suite à une entente intervenue entre la Ville et le MTESS

D'octroyer une contribution financière au montant de 31 113 \$ à CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2019-2020, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local à la suite d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et le MTESS;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; les montants de 14 733 \$ et de 16 380 \$ sont respectivement assumés par le Service corporatif et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal (Ville/MTESS).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-05-24 12:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1183550012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ à CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2020-2021, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local à la suite d'une entente intervenue entre la Ville et le MTESS

D'octroyer une contribution financière au montant de 31 113 \$ à CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2020-2021, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local à la suite d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et le MTESS;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; les montants de 14 733 \$ et de 16 380 \$ sont respectivement assumés par le Service corporatif et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal (Ville/MTESS).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-22 16:38

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ à CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2019-2020, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local suite à une entente intervenue entre la Ville et le MTESS

CONTENU

CONTEXTE

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2019-2020 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2019-2020, pour CONCERT'ACTION LACHINE s'élève à **101 228 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
49 620 \$	20 495 \$	31 113 \$	101 228 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	14,5 %
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,1 %
Arrondissement	0	0 %
TOTAL	31 113 \$	

Impacts majeurs :

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.
- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

Les fonds au montant de 31 113 \$ ont été réservés avec la DA 599389 selon la répartition suivante :

1001.0014000.111205.05803.61900.016491.0000.001090.000000.000000.000000 16 380 \$

2101.0010000.101196.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000 14 733 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Aissata OUEDRAOGO, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 23 mai 2019

Aissata OUEDRAOGO, 22 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUCHARD

Préposée au soutien administratif

IDENTIFICATION **Dossier # :1183550012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ à CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2020-2021, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local à la suite d'une entente intervenue entre la Ville et le MTESS

CONTENU

CONTEXTE

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2020-2021 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2020-2021, pour CONCERT'ACTION LACHINE s'élève à **101 228 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
49 620 \$	20 495 \$	31 113 \$	101 228 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	14,5 %
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,1 %
Arrondissement	0	0 %
TOTAL	31 113 \$	

Impacts majeurs :

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.
- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

La dépense d'aide financière sera en partie assumée par l'agglomération, soit une somme de 16 380 \$, parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La somme de 16 380 \$ est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'entente administrative MTESS-Ville.

La somme de 14 733 \$ est prévue à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui est de compétence Local.

Conséquemment, le dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie MAURO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Stéphanie MAURO, 17 avril 2020
Isabelle LÉPINE, 17 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2018-2019 avec possibilité de renouvellement pour les années 2019-2020 et 2020-2021 conditionnellement à une entente entre la Ville et le MTESS aux mêmes termes et conditions de l'entente actuelle, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ pour l'année 2018-2019

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. L'Initiative montréalaise est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal et les cinq CIUSS de Montréal ainsi que la Ville de Montréal – Service de la diversité sociale et des sports et les arrondissements. L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent :
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se

mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté.

- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2015-2016 s'élève à un peu plus de 2,9 M\$ et représente un minimum de 100 317 \$ par table de quartier. En effet, certaines tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015 un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la table de quartier « Concert'Action Lachine », dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis 1994, la Ville de Montréal a accordé annuellement un soutien financier récurrent à 20 tables locales de concertation à travers le Programme de soutien financier au développement social local, pour un total de 255 000\$ (CE01 01905). Ce financement a été décentralisé dans les arrondissements concernés à compter de 2002.

CE03 0603 du 19 mars 2003

Lancer le projet de « Soutien à la concertation locale » du chantier 4.3 - « Soutien à la vie de la communauté - Création de tables de concertation » et, à cette fin y affecter un montant de 400 000 \$

CE04 0632 du 7 avril 2004

Octroyer une somme de 270 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal

CE05 0277 du 23 février 2005

Octroyer une somme de 230 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal

En 2006, le Service de la diversité sociale et des sports a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000\$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour

CG12 0286 du 23 août 2012, le conseil d'agglomération approuve le projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 9 M\$ pour 3 ans pour le financement de l'Alliance pour la solidarité. Dans ce cadre, une somme de 475 020 \$ (16 380 \$ par table de quartier) est réservée à l'Initiative montréalaise pour le financement de projets visant la concertation et la mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers.

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CGXX XXXX du XX mois 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

Décisions en arrondissement. En 2006, la Division du développement social a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000 \$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour.

CA05 1901173

CA06 190275

CA07 190346

CA08 180244

CA09 190195 (entente triennale couvrant 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012)

Sommaire décisionnel 1125303012 - CA12 19 0221 séance du 11 juin 2012 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ par année pour une durée de trois ans à la table locale de concertation

« Concert'Action Lachine », conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention.

Sommaire décisionnel 1155303014 - CA15 19 0159 séance du 11 mai 2015 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la table de quartier « Concert'Action Lachine», pour une durée d'un an (2015-16) et renouvelable les deux (2) prochaines années (2016-2017 et 2017-2018) conditionnellement à une entente entre la Ville et le MTESS aux mêmes termes et conditions de l'entente actuelle 2015-16, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention

DESCRIPTION

Concert'Action Lachine a démarré en 2002 dans l'arrondissement de Lachine.

Intersectorielle et multi-réseaux, Concert'Action Lachine interpelle tous les acteurs locaux autour d'enjeux collectifs en développement social.

Suite à une grande démarche de milieu, Concert'Action Lachine a revu sa structure et son rôle au sein de la communauté. Ainsi, elle regroupe maintenant l'ensemble des tables et comités de la communauté et développe son rôle de communication. Elle favorise la collaboration entre les différents acteurs de développement social, soutient et concerte la communauté afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens, dans une perspective de développement social et durable. Elle regroupe :

Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL)

Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine (TRAIL)

Comité habitation

Comité scolarisation

Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine

Table de concertation des 50 ans + Dorval-Lachine

Table de concertation jeunesse de Lachine

Table de concertation petite enfance Dorval-Lachine

Concert'Action Lachine est également porteuse d'un projet PIC (Projet impact collectif). La Table vient de revoir son mode de gouvernance afin de s'ajuster aux réalités et besoins du milieu.

JUSTIFICATION

La subvention versée à la Table de concertation permettra de financer sa coordination et une ressource pour appuyer et bonifier son rôle de communication.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds en provenance plus spécifiquement de la Ville de Montréal proviennent des sources suivantes :

Financement pour l'année 2018-19

Nom de la table locale : Concert'Action Lachine - FOURNISSEUR 129101

Provenance des fonds	Montant accordé	Demande d'achat	Libellé textuel – pour Ville/MTESS seulement
Service de la diversité sociale et des sports	14 733 \$	à venir après la séance du Conseil	
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$		Soutien aux démarches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Concernant la contribution allouée par l'Entente **Ville-MTESS**

- Le numéro d'imputation est le : 1001.0014000.111205.05803.61900.016491.0000.001090.000000.00000.00000
- Le montant : 16 380 \$
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Concernant la contribution allouée par le **Service de la Diversité sociale et des sports**

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports.
- Le numéro d'imputation est le : 2101-0010000-101196-05803-61900-016491-0000-000000-000000-00000-00000

- Le montant: 14 733 \$

Pour un total de 31 113 \$

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.
- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Audrey BADY, Service de la diversité sociale et des sports
Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-29

Lynn THIBAULT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1183550025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modifier l'annexe de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

D'autoriser la modification de l'annexe de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux, approuvée par la résolution CA19 19 0003;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ledit document, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-07-25 16:01

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1183550025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modifier l'annexe de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

D'autoriser la modification de l'annexe de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux, approuvée par la résolution CA19 19 0003;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ledit document, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-22 13:31

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modifier l'annexe de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'autoriser la signature de la modification de l'annexe de l'entente entre l'arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Christine LAGADEC, 16 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

IDENTIFICATION**Dossier # :1183550025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modifier l'annexe de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit d'autoriser la signature de la modification de l'annexe de l'entente entre l'arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT

Chef de division - Sports, loisirs et développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approbation des ententes entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux, et octroi d'un mandat à la directrice de la Direction culture, sports, loisirs et développement social pour procéder à la négociation des conventions d'utilisation des installations et équipements

CONTENU

CONTEXTE

La question des écoles et de leur rôle dans la qualité de vie des citoyens est un enjeu crucial pour attirer et retenir les familles à Montréal. Par leur offre de services, équipements, installations et infrastructures, les commissions scolaires et la Ville de Montréal interviennent auprès des mêmes citoyens et poursuivent par conséquent certains objectifs communs. C'est pourquoi la question a été identifiée comme prioritaire dans l'Entente Réflexe Montréal signée par la Ville et le Gouvernement du Québec en décembre 2016. Depuis de nombreuses années, plusieurs défis ont été identifiés dans les relations entre la Ville et les commissions scolaires. Afin de répondre à certains de ces enjeux, la Ville oeuvre au sein de comités avec les commissions scolaires et le Gouvernement du Québec. Ces travaux s'appuient sur plusieurs grands principes comme :

- maximiser l'utilisation des installations au bénéfice des citoyens;
- favoriser l'accessibilité des installations de proximité aux citoyens. Ceux-ci bénéficient de l'accessibilité aux installations de culture, de loisirs et sports, qu'elles soient municipales ou scolaires;
- poursuivre des objectifs communs, tels que : favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les jeunes et les familles, la réussite et la persévérance scolaire et l'égalité des chances;
- assurer un lien de collaboration positif entre les institutions sur le territoire (écoles, arrondissements, organismes);
- reconnaître la contribution des différents acteurs à la réussite scolaire et le bien-être des Montréalaises et Montréalais;
- favoriser une plus grande ouverture des écoles sur la communauté.

Dans cette perspective, l'Entente «Réflexe Montréal» signée en décembre 2016 entre la Ville et le Gouvernement du Québec prévoyait (article 1.2.5) la mise sur pied d'un groupe de travail réunissant la Ville et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) afin d'examiner les moyens de favoriser une utilisation partagée des infrastructures et des équipements scolaires et municipaux. Le groupe de travail dispose d'un délai de deux ans pour identifier les pistes de solution et définir les termes d'une entente.

Un groupe de travail sur l'utilisation partagée des installations et des équipements scolaires et municipaux, composé des représentants du MÉLS, du Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) et de la Ville de Montréal, a donc été mis en place en décembre 2017. Il a procédé à la confection d'un projet d'entente soumis ici aux instances municipales. Se sont ajoutés à ce comité des représentants des cinq commissions scolaires présentes sur le territoire de Montréal, du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et des représentants des arrondissements. Le Bureau des relations gouvernementales et municipales assure la coordination du dossier pour la Ville.

La Ville et le MÉLS ont d'abord procédé à l'identification des enjeux à aborder au sein du comité. De part et d'autres, les enjeux suivants ont été identifiés : le dédoublement des coûts en infrastructures et en ressources humaines pour la planification, le manque de coordination pour l'atteinte d'objectifs communs, les difficultés relatives aux modalités d'utilisation des installations ainsi que la gestion des ententes. Les commissions scolaires, le MÉLS et la Ville se sont donc entendus pour qu'une nouvelle entente favorise des écoles qui soient ouvertes sur la communauté et qui permettent aux citoyens de bénéficier le plus possible des infrastructures scolaires. Réciproquement, l'entente proposée favorise une utilisation accrue, pour les élèves des commissions scolaires, des équipements et installations de sports et loisirs de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, il importe de souligner que, selon le partage des compétences prévu dans la charte de la Ville de Montréal relativement aux installations et équipements de sports, loisirs et culture, une entente portant sur des équipements et installations relevant des arrondissements doit être approuvée par chacun des arrondissements concernés, tandis qu'une entente pour des équipements et installations relevant de la Ville doit être approuvée par les instances de la Ville.

Soulignons également que certaines ententes-cadres ou particulières de partage d'équipements et d'installations sont actuellement en vigueur dans les arrondissements et que celles-ci viendront à échéance à des moments différents dans les prochains mois ou prochaines années. Au termes de ces ententes (ou si une des parties impliquées dénonce ou si les parties conviennent de les remplacer ou encore, de reconduire des ententes particulières qui doivent être maintenues), les arrondissements et les commissions scolaires pourront approuver de nouvelles ententes sur la base des ententes proposées ici. L'article 15 des ententes proposées prévoit un mécanisme à cet effet.

Le conseil municipal a approuvé l'entente proposée entre la Ville, le MÉLS, le SRM et les cinq commissions scolaires de Montréal lors de la séance du 22 octobre 2018 et celle-ci doit être mise en oeuvre pour les installations et équipements visés relevant des compétences de la Ville centre. Par la présente, l'arrondissement de Lachine souhaite que le conseil d'arrondissement mandate la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour procéder à la négociation des conventions d'utilisation des installations et des équipements scolaires et municipaux avec les commissions scolaires Lester-B.-Pearson et Marguerite-Bourgeoys.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM18 1263 (1180599001) - Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Secrétariat à la région métropolitaine et les Commissions scolaires de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

DESCRIPTION

Les ententes visent à régir le partage des installations et des équipements municipaux et scolaires au bénéfice des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement de Lachine et à harmoniser les conditions actuellement très diversifiées des ententes de ce type en vigueur entre l'arrondissement les commissions scolaires.

L'un des éléments les plus notables du projet d'entente est le principe de l'élimination de la tarification entre les commissions scolaires et les arrondissements.

Si les projets d'entente concernent les installations et équipements déjà construits, les mêmes principes s'appliqueront pour les installations et équipements qui seront construits dans l'avenir. D'ailleurs, il est convenu dans les «attendus» du préambule de l'entente que c'est sur la base d'une même compréhension des besoins constants et évolutifs de la population de leur territoire commun que la Ville et les commissions scolaires partagent une volonté de coordonner a planification de leurs installations et équipements afin de contribuer ensemble au développement des quartiers et des milieux de vie.

L'objectif général de l'entente est de prévoir des modalités administratives simplifiées, limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et équipements scolaires et municipaux.

Les projets d'entente précisent les obligations et modalités de respect des obligations de l'arrondissement et des commissions scolaires. Notamment, les commissions scolaires mettront prioritairement leurs installations et équipements à la disposition de la Ville, aux fins des activités de la Ville, quand elles ne sont pas utilisées dans le cadre des programmes d'activités des commissions scolaires ou quand elles ne sont pas déjà occupées par un tiers en vertu d'une entente. Réciproquement, la Ville met prioritairement ses installations et équipements à la disposition des commissions scolaires de son territoire, sur les heures de classe, pour leurs activités quand elles ne sont pas déjà occupées par un tiers en vertu d'une entente.

Les projets d'entente établissent de manière générale et non exclusive une liste des installations et équipements municipaux et scolaires qui seront exemptes de facturation (article 10). Les installations pouvant faire l'objet de facturation se limitant à des situations exceptionnelles ou à des locaux à vocation particulière. De telles situations exceptionnelles devraient faire l'objet d'ententes particulières entre les parties. Le texte de l'entente prévoira ces exclusions, à titre d'exemple les piscines extérieures qui sont opérées par un OBNL en vertu d'une entente spécifique.

Des mécanismes de suivi et de reddition de compte, notamment un comité de mise en oeuvre, sont prévus dans l'entente dont la durée sera de dix ans, renouvelable, à partir de la signature.

JUSTIFICATION

Les ententes visent à accroître l'accessibilité de la population de l'arrondissement de Lachine aux équipements et installations administrés par les commissions scolaires, la Ville et les arrondissements. De plus, elle permettra à la Ville, aux arrondissements et aux commissions scolaires d'harmoniser et de simplifier les mécanismes de partage des équipements collectifs municipaux et scolaires, de réduire les coûts d'administration et de

ressources humaines et d'éliminer, règle générale, la tarification que s'appliquent mutuellement les commissions scolaires de la Ville et les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente n'implique en elle-même aucun déboursé.

Toutefois, le gabarit de convention d'utilisation joint en annexe de l'entente, lequel servira de modèle pour les conventions d'utilisations (aspects plus opérationnels) à être convenues entre la Ville, les arrondissements et les commissions scolaires, comporte une proposition générique de compensation pour usure prématurée des installations et équipements par l'une ou l'autre des Parties. À la section 2 du gabarit de convention d'utilisation, il est préconisé que cette formule de compensation s'établisse au pourcentage d'utilisation des installations et équipements sur une base annuelle.

En ce qui concerne la Ville centre, c'est essentiellement les commissions scolaires qui utiliseront les installations sportives régies par le Service de la diversité sociale et des sports et non l'inverse. Ce qui signifie que la Ville pourra éventuellement réclamer des compensations financières pour l'usure prématurée de ses installations. En ce qui a trait aux arrondissements, les compensations financières pour usure prématurée se feraient tant par les arrondissements que par les commissions scolaires.

Il reviendra au comité de mise en oeuvre des ententes entre la Ville, les arrondissements et les commissions scolaires de proposer des mécanismes plus précis de compensation mutuelle pour usure prématurée des installations et équipements. Un suivi sur l'établissement d'une formule de compensation plus précise et homogène pour toutes les ententes signées pourra être fait auprès des instances de la Ville douze mois après la signature de la présente entente. Ce mécanisme de compensation mutuelle devra être établi sur la base de données probantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces ententes, favorisent une meilleure qualité de vie dans les quartiers montréalais par son objectif fondamental qui est d'accroître l'accessibilité des citoyennes, des citoyens et des élèves aux équipements collectifs municipaux et scolaires, favorisant ainsi de saines habitudes de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec l'abolition de la tarification entre les parties prévue au projet d'entente, les frais évités par les arrondissements et la Ville se chiffrent à un minimum de 1,4 M\$, (moyenne annuelle du bilan des revenus et dépenses des arrondissements de la Ville pour les années 2015, 2016 et 2017). Dans la mesure où les commissions scolaires pouvaient augmenter leur tarification dans les prochaines années, il faut considérer que ces économies de 1,4 M\$ constituent un minimum. En 2017, ce chiffre s'élevait à 1,7 M\$.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué du MÉLS, rédigé conjointement avec la Ville et comprenant une citation de la Mairesse, Mme Valérie Plante, a été diffusé le 21 août 2018. Le communiqué dévoile la conclusion d'une «entente de principe» qui favorisera le partage d'infrastructures scolaires et municipales entre la Ville de Montréal, ses arrondissements et les cinq commissions scolaires.

Les commissions scolaires devront se prononcer individuellement sur les ententes avec l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La prochaine étape consistera à rendre l'entente effective, notamment en définissant les éléments opérationnels et de gestion dans le cadre de la convention d'utilisation jointe en annexe de l'entente, pour les installations et équipements visés régis par l'arrondissement de Lachine et les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson. Ainsi, suite à l'adoption de l'entente par le conseil d'arrondissement, la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine procédera à la négociation d'une « convention d'utilisation régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux » avec les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson. Ces conventions d'utilisation seront adoptées par le conseil d'arrondissement de Lachine lors d'une séance du conseil d'arrondissement subséquente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard ARTEAU, Service du développement économique

Lecture :

Richard ARTEAU, 11 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-12-11



Dossier # : 1207626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la réfection et l'utilisation du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme de l'école secondaire Dalbé-Viau, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de la signature

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la réfection et l'utilisation du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme de l'école secondaire Dalbé-Viau, pour une durée de vingt-cinq (25) ans à compter de la date de la signature;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention de bail, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-23 12:11

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la réfection et l'utilisation du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme de l'école secondaire Dalbé-Viau, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de la signature

CONTENU

CONTEXTE

L'entente intervenue entre la Commission scolaire du Sault-Saint-Louis et la Cité de Lachine en 1979, concernant l'aménagement et le partage des coûts du terrain sportif extérieur de l'école Dalbé-Viau viendra à échéance en 2029. Des investissements ont eu lieu en 2006 pour l'installation d'un terrain synthétique et d'un revêtement de piste d'athlétisme. Les équipements sont rendus à leur fin de vie et nécessitent un remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-09-16 - D2198278007 (2198278007) - Approbation de grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-1926 - Services professionnels pour la réfection du terrain de football-soccer en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau de l'arrondissement de Lachine;

2019-05-06 - CA19 19 0138 (1193550006) - Autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures pour le projet de réfection du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau;

2019-03-13 - CE19 0409 (1184815002) - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029;

2018-03-26 - CM18 0397 (1174815004) - Adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains;

2014-11-24 - CM14 1123 (1141658005) - Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014;

2006-04-10 - CA06 19 0179 (1062356042) - Octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de gazon synthétique pour le terrain de soccer/football à l'école Dalbé-Viau à la compagnie Les Installations Sportives Defargo Inc. pour un montant de 566 498,13 \$ toutes

taxes incluses, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme;

2006-04-10 - CA06 19 0178 (1062356038) - Octroyer un contrat pour les travaux de terrassement et d'aménagement d'un terrain de soccer/football à l'école Dalbé-Viau à la compagnie Terrapro Construction Inc. pour un montant de 644 103,21 \$ toutes taxes incluses, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme;

2006-01-16 - CA06 19 0006 (1062356004) - Octroyer un contrat à la firme Technika HBA Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'un terrain de soccer/football en gazon synthétique pour un montant de 75 916,50 \$ toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Dans ce protocole d'entente, l'Arrondissement de Lachine s'engage :

- à défrayer les coûts totaux des travaux pour la rénovation des installations;
- à être responsable de la coordination et de la réalisation des travaux de réaménagement, de construction et de mise en œuvre des installations, et ce, conformément aux plans et devis qui devront être communiqués à la Commission scolaire pour approbation avant le début des travaux;
- à s'occuper de l'entretien et des réparations des installations. Les frais pour l'entretien et les réparations des Installations sont partagés à part égale par les deux parties;
- à ce que les frais de consommation électrique pour l'éclairage et le contrôle de l'éclairage du terrain pendant les heures d'utilisation de l'Arrondissement de Lachine soient à l'entière charge de ce dernier.

En contrepartie, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'engage :

- à procéder à la réfection globale des installations, sous réserve de l'obtention du financement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour un montant équivalent aux coûts des travaux exécutés par la Ville, quand les installations seront considérées à leurs fins de vie utile, et ce, après expertise et discussions entre les deux parties. La réfection ne devra être considérée entre dix et douze ans après la réfection opérée par l'Arrondissement de Lachine.

Concernant l'utilisation des plateaux sportifs, les parties reconnaissent que les installations ne peuvent être utilisées que pour des fins éducatives ou sportives.

Utilisation par la Commission scolaire :

- La Commission scolaire possède un droit d'utilisation prioritaire des installations de 8 h à 18 h pendant les jours de semaine de l'année scolaire;
- La Commission scolaire pourra, sur réservation préalable et sous réserve de leur disponibilité, utiliser les installations en dehors de ses heures prioritaires.

Utilisation par l'Arrondissement de Lachine :

- L'Arrondissement de Lachine possède un droit d'utilisation prioritaire des installations de 18 h à 23 h, les jours de semaine, pendant l'année scolaire, et de 8 h à 23 h, les fins de semaine et pendant les congés scolaires;
- L'Arrondissement de Lachine pourra, sur réservation préalable et sous réserve de leur disponibilité, utiliser les installations en dehors de ses heures prioritaires.

L'Arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys peuvent mutuellement demander l'ajout de périodes d'accessibilité supplémentaires dans le cas d'événements spéciaux.

Chaque partie est responsable, pendant ses périodes d'utilisation des installations, de l'organisation, de l'administration, de la planification, de l'encadrement et de la surveillance de ses activités.

La durée de vie utile du terrain est établie à douze ans. La présente entente est convenue pour une durée de vingt-cinq (25) ans à compter de sa signature.

JUSTIFICATION

Les équipements sont rendus à leurs fins de vie et nécessitent un remplacement. Les équipements ont été fonctionnel pendant quatorze (14) ans alors que la moyenne de durabilité de la première génération des terrains synthétiques est inférieure à dix années et le tapis de la piste d'athlétisme présente des centaines de coupures qui ne sont pas réparables, causées par le cycle de gel et de dégel. Un nouveau type de revêtement sera appliqué sur la piste d'athlétisme, ce qui permettra d'effectuer des réparations et il sera plus résistant à l'usage.

Au cours des deux dernières années, l'Arrondissement a dû procéder à des réparations, car le terrain était jugé non sécuritaire pour la pratique sportive (ex : hauteur de remplissage, insertions décollées, joints ouverts, aplatissement des fibres sur la totalité du terrain, etc.). Une évaluation des conditions de la piste d'athlétisme en 2018 (en vue d'une réparation) confirme également sa désuétude.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités sportives telles que la marche, la course à pied, l'athlétisme, le football et le soccer ont une empreinte minime sur l'environnement et permettront aux résidents d'avoir accès à une installation de qualité à proximité de leur résidence, ce qui pourrait réduire l'utilisation de véhicule et la production de pollution néfaste à l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement n'est propriétaire d'aucun terrain synthétique ou de piste d'athlétisme sur son territoire. La signature de ce protocole d'entente assurera un accès à ces installations par les résidents et les partenaires reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'Arrondissement de Lachine à des fins sportives.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-22

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1203547001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er février au 31 mars 2020, des bons de commande et des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2020

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2020;

De recevoir la liste des bons de commande et des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-23 12:21

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er février au 31 mars 2020, des bons de commande et des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2020

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2020 et les listes des bons de commande et des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes 13 listes pour approbation, soit 10 listes des achats effectués par carte de crédit pour les mois de février et mars 2020, la liste des bons de commande et des factures non associées à un bon de commande émis pour le mois de mars (budget de fonctionnement) ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de février et mars 2020.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de mars 2020.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de mars 2020 pour le budget de fonctionnement.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2020. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-23

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1204396004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014)

D'adopter le Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-27 15:41

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204396004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014)

CONTENU

CONTEXTE

Le fonctionnaire du niveau A de la Direction des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière (« le SGPI ») détient une délégation de pouvoir du Conseil municipal l'autorisant d'acquérir et d'aliéner un immeuble d'une valeur maximum de 150 000 \$, en vertu de l'article 26.1 du RCE02-004.

Or, l'arrondissement de Lachine possède également une délégation de pouvoir du Conseil municipal l'autorisant de fermer et d'aliéner des ruelles au prix de 1 \$, par voie de règlement, et ce, depuis le 18 septembre 2005 en vertu du Règlement 05-051. Suite à l'adoption du règlement 05-051, l'Arrondissement a adopté un règlement décrivant la procédure pour la fermeture et la vente d'une ruelle publique sur son territoire, en vertu du Règlement RCA05-19014.

Puisque l'Arrondissement souhaite que la Ville effectue les ventes et les fermetures des ruelles publiques sur son territoire, l'Arrondissement a donné son accord visant à abroger la délégation octroyée par le Conseil municipal en vertu du Règlement 05-051. Le sommaire 1204396002 sera présenté au Conseil municipal afin d'abroger ce Règlement incessamment.

La délégation ainsi abrogée requiert que l'Arrondissement abroge le Règlement RCA05-19014 décrivant la procédure pour la fermeture et la vente d'une ruelle publique sur son territoire.

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation par le Conseil d'arrondissement de Lachine de l'abrogation du Règlement RCA05-19014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12 septembre 2005 - CA05 19 0315 (1052326041) Adoption du *Règlement sur la procédure de fermeture et de vente de ruelles de l'arrondissement* (RCA05-19014).

DESCRIPTION

Adopter le Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture et la vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014), lequel est requis suite à l'abrogation du Règlement 05-051 par le Conseil municipal.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement souhaite que toutes les étapes de vente de ruelles sur son territoire soient effectuées par la Direction des transactions immobilières du SGPI, en vertu de la délégation stipulée à l'article 26.1 du Règlement RCE02-004, lequel est appliqué à l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un report de l'approbation de ce sommaire n'a pas d'impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Séance du conseil d'arrondissement du 1er juin 2020 - Adoption du règlement

Après le 1er juin 2020 - Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine

Lecture :

Michel SÉGUIN, 21 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-17

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2020-04-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2020-04-23



Dossier # : 1204408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la signalisation interdisant la présence des chiens dans les parcs et les espaces publics de l'arrondissement de Lachine

De retirer la signalisation interdisant la présence de chiens dans les parcs et les espaces publics de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-27 15:35

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la signalisation interdisant la présence des chiens dans les parcs et les espaces publics de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

À l'assemblée du 20 août 2018, la ville de Montréal a adopté le Règlement 18-042, règlement sur l'encadrement des animaux domestiques. Il est mentionné à l'article 31, paragraphe 15 : "constitue une nuisance et est interdit, le fait pour un chien de se trouver sur un terrain de la ville où un panneau indique que la présence des chiens est interdite". Or, dans la majorité des parcs et espaces publics de l'arrondissement, on retrouve des pictogrammes et/ou panneaux signalétiques interdisant la présence de chiens.

Lors d'une réunion de travail, le 14 avril 2020, les élus présents se sont entendus pour autoriser les chiens dans les parcs et autres espaces publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

21 août 2018 - CM18 1021 (1185086001) Adopter le *Règlement sur l'encadrement des animaux domestique* et le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2018) (18-002).

6 septembre 2016 - CA16 19 0288 (1164408002) Édicter l'ordonnance OCA15-19002-1 établissant les endroits et les périodes où les chiens en laisse ont le droit de se trouver selon le Règlement numéro RCA15-19002 sur le contrôle des animaux.

DESCRIPTION

Pour réaliser la levée de l'interdiction des chiens dans les parcs et espaces publics de l'arrondissement de Lachine, il faut retirer les pictogrammes interdisant les chiens dans les parcs et espaces publics et retirer les panneaux signalétiques 'chien interdit' se trouvant au pourtour ou à l'intérieur des parcs et espaces publics, incluant les parcs riverains.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cette décision, les chiens seront permis dans l'ensemble des parcs de l'arrondissement de Lachine, incluant les parcs riverains et autres espaces publics.
Les propriétaires devront se soumettre à la réglementation en vigueur (chiens en laisse, etc).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication sera mise en place afin de promouvoir ce changement auprès des citoyens et usagers des parcs et espaces publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Retrait de la signalisation.
Promotion du changement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur aménagement urbain

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Services administratifs et projets urbains

Le : 2020-04-27



Dossier # : 1204076005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 4 mai 2020 au 2 mai 2022

De nommer, pour la période du 4 mai 2020 au 2 mai 2022, une nouvelle membre et de renouveler le mandat pour les trois membres suivants :

- Jeanne Castagnier-Charlebois (nouvelle membre)
- Emma Bursey (renouvellement de mandat)
- Guadalupe Gonzalez-Dutra (renouvellement de mandat)
- Camila Cabarcas-Arrieta (renouvellement de mandat)

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-22 13:30

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204076005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 4 mai 2020 au 2 mai 2022

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes de Lachine âgés de 15 à 25 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'Arrondissement de Lachine a créé son propre conseil jeunesse local en s'inspirant du Conseil jeunesse de Montréal et des autres conseils jeunesse locaux créés au cours des dernières années. Pour devenir membre du Conseil jeunesse de Lachine (CJL), le candidat doit :

- être âgé entre 15 et 25 ans;
- résider dans l'arrondissement de Lachine;
- être en mesure d'offrir 3 heures de disponibilité minimum par mois (possibilité de plus d'heures d'implication selon les disponibilités de chacun ainsi que des dossiers et projets spéciaux traités par le CJL);
- ne pas être membre actif d'un parti politique afin d'assurer le caractère non partisan du CJL;
- avoir envie de s'impliquer collectivement pour la jeunesse lachinoise.

L'animateur sports, loisirs et développement social, appuyé par l'assistante intervention-loisirs, offrira soutien et encadrement aux membres du CJL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-05-06 - CA19 19 0121 (1194076004) Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021

2019-04-11 - CA19 19 0289 (1194076006) Nomination de trois membres au sein du Conseil jeunesse de Lachine pour la période du 5 novembre 2019 au 4 mai 2020

DESCRIPTION

Le CJL se veut une instance consultative non partisane, composée de 12 membres bénévoles, qui soumettra des recommandations ou avis sur les besoins des jeunes en lien avec la mission municipale aux élus et services administratifs de l'Arrondissement. Le CJL pourra également traiter d'enjeux plus larges touchant la jeunesse lachinoise. Les mandats

pourront être proposés par le conseil d'arrondissement, les services administratifs ou venir directement des membres du CJL eux-mêmes.

La composition du CJL vise une représentativité, autant que possible, de la diversité des jeunes lachinois. Ainsi, une parité hommes/femmes/LGBTQ+ est souhaitée. Les membres devront également s'assurer de consulter d'autres jeunes de l'arrondissement afin de s'assurer de répondre à cet objectif de représentativité. Une représentativité socio-démographique, culturelle, linguistique et géographique est également souhaitée.

Les membres seront nommés pour des mandats d'un ou deux ans en alternance afin d'assurer une continuité dans les dossiers. Les membres peuvent renouveler leur mandat pour une durée maximale de quatre ans.

La présente campagne de recrutement s'est déroulée du 9 mars au 10 avril 2020 et le comité de sélection s'est réuni le 20 avril 2020, lequel était composé :

- de la chef de division sports, loisirs et développement social;
- de l'animateur sports, loisirs et développement social.

Une seule candidature a été reçue lors de cette campagne de recrutement. La situation de la COVID-19 n'a pas aidé puisque les établissements scolaires ont fermé dès le début de la campagne. Nous n'avons donc pas été en mesure de tenir des kiosques pour rejoindre les jeunes.

Parmi les cinq membres dont le mandat se termine le 4 mai 2020, trois d'entre eux ont signifié leur intérêt à renouveler leur mandat.

Le comité recommande la nomination d'une nouvelle membre et le renouvellement du mandat pour les trois membres suivants :

- Jeanne Castagnier-Charlebois (nouvelle membre)
- Emma Bursey (renouvellement de mandat)
- Guadalupe Gonzalez-Dutra (renouvellement de mandat)
- Camila Cabarcas-Arrieta (renouvellement de mandat)

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse de Lachine permettra aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 5 000 \$ sera réservé dans le budget de développement social pour soutenir les activités du CJL.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place du CJL contribue à l'atteinte du troisième axe de la Politique de développement social de la Ville de Montréal : « Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social », un des piliers du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le CJL donnera des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes et ses membres développeront une meilleure connaissance du fonctionnement de la politique municipale et un sentiment d'appartenance à l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le conseil jeunesse adapte ses façons de travailler afin de maintenir ses activités pendant la situation de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation des membres sera déposée sur le site Internet de l'Arrondissement et un communiqué sera émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres mensuelles sont prévues incluant une ou des formations pour les membres au courant de l'année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, les responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-20

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social